

# INFO – GREHSS

Numéro spécial

15 mars 2022

Supplément à Info GREHSS n° 28

## Journée mondiale du travail social

Appel IFTS /IFSW



La prochaine Journée mondiale du travail social aura lieu le 15 mars 2022. Le thème : "Co-construire un nouveau monde éco-social : ne laisser personne de côté" coïncide avec le thème du sommet des peuples qui se tiendra du 29 juin au 2 juillet.

Le thème présente une vision et un plan d'action pour créer de nouvelles valeurs, politiques et pratiques mondiales qui développent la confiance, la sécurité et l'assurance pour tous les peuples et la durabilité de la planète. La Journée mondiale du travail social 2022 sera l'occasion pour la profession d'engager tous les réseaux de travail social et la communauté dans laquelle ils travaillent à contribuer aux valeurs et principes qui permettent à tous les individus de voir leur dignité respectée grâce à un avenir partagé. Pour en savoir plus sur le sommet mondial des peuples et sur les contributions à apporter, allez sur : <https://newecosocialworld.com/>.

La Journée mondiale du travail social est célébrée dans le monde entier. Le thème de 2022 a été promu par le travail social et implique désormais de vastes partenariats mondiaux représentant des centaines de millions de personnes. La présidente de l'IFSW, Silvana Martinez, a déclaré : « Le sommet des peuples "Co-construire un nouveau monde éco-social" »

a rassemblé des groupes importants et variés autour d'une vision commune et de principes de départ partagés. Collectivement, nous sommes la plus grande organisation de la société civile comprenant les syndicats du monde entier, les secteurs de la santé, le réseau Faith Invest, les associations étudiantes mondiales, le travail social international, les agences des Nations unies, les mouvements sociaux, les réseaux universitaires et bien d'autres. La Journée mondiale du travail social 2022 servira de plateforme pour cette initiative, afin de faire participer toutes les communautés pour qu'elles aient leur mot à dire sur le type de monde collectif dans lequel elles veulent vivre. J'exhorte tous les travailleurs sociaux à s'impliquer dans ce mouvement de masse mondial pour le changement ».



## **Note sur la création de la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (FITS/IFSW)**

La journée mondiale du travail social est l'occasion de publier une brève note sur la création de la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (FITS/IFSW), fédération qui a été à l'origine de la journée mondiale du travail social. Dans sa création, en 1950, l'ANAS a eu un rôle très important.

### **1) De la conférence de 1928 à la conférence de 1950**

Lors de la conférence internationale de service social de 1928, un secrétariat international permanent des travailleurs sociaux avait été créé. Son siège a été successivement Berlin, puis Genève au moment de l'arrivée d'Hitler au pouvoir puis Prague en 1934. Jusqu'aux accords de Munich et l'occupation d'une partie de la Tchécoslovaquie par Hitler en 1938, le secrétariat international a eu relativement peu d'activité contrairement au Comité international des écoles de service social (devenu Association Internationale des écoles de travail social) créé lui aussi lors de la Conférence internationale de 1928<sup>1</sup>. Le secrétariat international a quasiment cessé toute activité de 1938 à 1946. Dès que les relations internationales ont commencé à se reconstituer la question de l'organisation internationale des travailleurs sociaux s'est posée. Du fait de la situation politique internationale marquée dès 1947, par le début de la guerre froide, il semblait difficile de redonner vie à un secrétariat international dont le siège serait à Prague en une Tchécoslovaquie ayant passé dans le « camp soviétique ». Comme le rappelle le belge Jean Nahon dans sa note sur la création de la FITS, les premiers contacts eurent lieu lors de la IV<sup>e</sup> conférence internationale de service social à Atlanta City (Etats Unis) en 1948 :

*« En accord avec la Conférence internationale de services sociaux, tenue à New-York (USA) en 1948, une réunion a eu lieu sous la présidence de M. Joé Andersen pour discuter de la possibilité de faire revivre le « Secrétariat permanent international de travailleurs sociaux » créé en 1928 au cours de la première conférence internationale de service social tenue à Paris. Lors de cette rencontre de New York des représentants agréés de 45 associations nationales de travailleurs sociaux, issues de 21 pays différents ont exprimé leur intérêt à faire revivre*

---

<sup>1</sup> Voir « Alice Salomon, fondatrice de l'Association internationale des écoles de service social » *Les Temps du Social* n° 7 mai 2019 (sur le site [www.grehss.fr](http://www.grehss.fr))

*une liaison international entre travailleurs sociaux. Il en est résulté que le comité a demandé à M. Melvin A. Glasser (USA) d'assurer la présidence d'un meeting que se tiendrait à Paris en 1950 lors de la 5<sup>ème</sup> conférence de services sociaux. »<sup>2</sup>*

Comme prévu la réunion s'est tenue, le 22 juillet 1950 à Paris lors de la conférence internationale une réunion d'associations professionnelles de plusieurs pays. A cette réunion il a été décidé de créer une organisation internationale des travailleurs sociaux. Deux commissions ont été mises en place dans cet objectif : une commission statut et une commission ressources. Deux jours après, le 24 juillet, les statuts ont été adoptés et une direction provisoire a été élue pour quatre ans:

Président : M. Melvin A. Gasser (USA)

Vice présidents : Mlle Laura Vergara (Chili)

M. B Catterji (India)

M. J. Nihon (Belgique)

Secrétaire : Mlle Libermann (France)

Trésorier : Mme Kay MacDougall (Grande Bretagne)

Il a aussi été décidé que « *la fédération internationale sera officiellement créée lorsque sept associations nationales de différents pays seront acceptés comme membres.* »

Dès 1950 la volonté de plusieurs associations européennes a été de créer une section Europe de la Fédération internationale. Jean Nahon en présente les étapes avant et après sa création lors du congrès de Nervi (Italie) les 6, 7 et 8 septembre 1952 :

*« Au lendemain de la conférence de 1950 à Paris, et à la demande de Mlle Liebermann et M. Jean Nihon, plusieurs rencontres de grand intérêt ont eu lieu entre plusieurs associations de travailleurs sociaux d'Europe. Ça a été le cas à Draveil (Paris) en 1951 en collaboration avec les professeurs américains de l'Ecole Paul Berwaeld de Versailles. En novembre 1951 se crée un Comité provisoire de la section européenne. Etaient présents : Mlle Cortese (Genova), Mlle Libermann (Paris), Mlle Lonis (Amsterdam), Mlle Stasi (Rome), M. Jean Nihon (Belgique). Un meeting du « Benelux » eu lieu au Luxembourg en juin 1952 en collaboration avec les associations catholiques de Belgique, de Allemagne et de Luxembourg. La section européenne fut créée à Nervi (Genova) en septembre 1952, au cours d'un congrès très bien organisé par nos collègues italiens. En juillet 1953, fut organisé un séminaire de travailleurs sociaux de six pays différents à Bruxelles. En 1954, la conférence qui eut lieu à Amsterdam a reçu des représentants de dix pays différents qui ont affirmé leur volonté de promouvoir l'existence d'une section européenne de la Fédération internationale de travailleurs sociaux. »<sup>3</sup>*

Depuis, la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux/ International federation of social workers fait entendre la voix des travailleurs sociaux, leurs principes éthiques à travers le monde.

---

<sup>2</sup> Nahon Jean « *International federation of social workers* » note dactylographiée de 8 pages (en anglais) (source archives IFTS/IFSW)

<sup>3</sup> Nahon Jean op. cit.

## 2) L'ANAS dans le processus de création de la FITS

Créée en décembre 1944, l'Association Nationale des Assistantes Sociales Diplômées d'Etat (ANASDE) a commencé par développer l'association qui est devenue en un an une association nationale regroupant la majorité des assistantes sociales diplômées. L'autre axe de mobilisation a été l'exigence d'une qualification reconnue pour pouvoir exercer la profession. Ce sera obtenu avec la loi du 8 avril 1946.

S'il y a eu quelques contacts internationaux dans les années 1945/1946, c'est à partir de 1947 que se développent les contacts et échanges internationaux. En fin 1947, l'ONU sollicite l'ANAS, le Comité français de service social et le Comité d'entente des écoles de service social pour réaliser une enquête sur le service social en France. Les mêmes associations sont, en 1949, chargées de désigner des experts français pour l'ONU. Dès cette période des déléguées de l'ANAS sont présentes dans diverses conférences et réunions internationales (congrès mondial de la famille, congrès de l'Union Catholique Internationale de Service Social, congrès de l'association internationale des écoles de service social,...). Mais, surtout, ce qui est développé ce sont les relations avec les associations professionnelles de travailleurs sociaux d'autres pays, principalement la Grande Bretagne, la Suisse, les Pays Bas, l'Allemagne. En janvier 1950, Jean Nihon, directeur de l'Ecole supérieure d'éducation populaire et questions ouvrières (Bruxelles) demande à l'ANAS d'organiser une réunion des associations professionnelles lors de la V<sup>e</sup> conférence internationale de service social (Paris, juillet 1950). L'ANAS décide d'entrer « *en contact avec les associations professionnelles des autres pays pour prévoir une réunion spéciale à l'occasion du congrès* »<sup>4</sup>

Après les réunions des 22 et 24 juillet 1950 qui ont décidé de la création de la Fédération internationale des travailleurs sociaux, l'ANAS invite, le 25 juillet en soirée, dans les locaux de la Cité Universitaire, les délégués des organisations professionnelles participant à la Conférence internationale, à présenter le service social de leur pays et à se prononcer sur la création de la Fédération internationale<sup>5</sup>. Le rôle de l'ANAS dans la création de la fédération est largement reconnu et Ruth Libermann, présidente de l'ANAS de 1944 à 1949, est élue secrétaire de la nouvelle organisation internationale, elle le restera jusqu' en 1954. Et dans les années suivantes l'ANAS maintiendra son investissement dans la Fédération Internationale.

Henri PASCAL



<sup>4</sup> Bureau national 21 janvier 1950 (source archives ANAS)

<sup>5</sup> Circulaire n° 31 du 18 août 1950 (source archives ANAS)

Un article de Ruth Libermann:

## LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Une rencontre de représentants de diverses organisations professionnelles de travailleurs sociaux a eu lieu au cours de la V<sup>e</sup> Conférence internationale de Service social, qui s'est tenue à Paris, en juillet 1950. Nous ne saurions mieux faire, pour indiquer l'essentiel des motifs pour lesquels cette réunion fut organisée et des décisions qui y furent prises, que de reproduire le communiqué du Secrétariat général des Conférences internationales de Service social :

« Des représentants de 45 associations de travailleurs sociaux du monde entier ont tenu deux réunions à Paris au mois de juillet, pendant la semaine de la V<sup>e</sup> Conférence internationale de Service social, et ont jeté les bases de la Fédération internationale des Travailleurs sociaux.

Cette fédération succède au Secrétariat permanent international des Travailleurs sociaux, fondé à Paris en 1928 et resté en activité jusqu'au début de la seconde guerre mondiale. Depuis la fin de cette guerre, différents groupements avaient montré l'intérêt qu'ils portaient à cette organisation, en essayant de la reconstituer et finalement, en juillet dernier, le Comité exécutif des Conférences internationales de Service social prit l'initiative d'inviter les associations de travailleurs sociaux à envoyer des représentants à Paris pour reprendre cette question dans une réunion spéciale.

Cette réunion tenue à Paris fut présidée par M. Melvin-Glasser (Etats-Unis). Deux commissions, l'une pour la rédaction des statuts, l'autre pour la nomination des premiers membres furent constituées à la première réunion du groupement. L'une et l'autre tinrent différentes assemblées pendant la semaine de la conférence et, à la deuxième réunion du groupe entier, purent présenter un projet de statuts et une liste de membres du Conseil d'administration.

Les statuts furent approuvés par les personnes présentes à Paris, à la condition d'être soumis aux associations professionnelles de chaque pays, pour discussion et ratification. D'après ces statuts, l'adhésion à la nouvelle fédération sera ouverte aux associations nationales de travailleurs sociaux professionnels, qui exigent d'elles mêmes comme condition pour leurs membres, une formation professionnelle de base. La Fédération aura une existence légale lorsque sept associations de sept pays différents auront accepté d'en faire partie. Les principaux buts de la nouvelle association ont été définis comme suit :

- 1° Promouvoir des bases professionnelles unifiées dans la pratique du Service social ;
- 2° Promouvoir une formation professionnelle pour le Service social ;
- 3° Coopérer au développement de conditions de travail et de salaire satisfaisantes ;
- 4° Promouvoir la formation d'associations nationales de travailleurs sociaux dans les pays où elles n'existent pas encore ;
- 5° Agir comme expert auprès des autres organismes internationaux dans les questions concernant la pratique du Service social ;
- 6° Faciliter et promouvoir les recherches dans le champ du Service social ;

- 7° Etudier les questions professionnelles en général ;
- 8° Promouvoir les échanges de périodiques et de documentation ;
- 9° Développer les services d'accueil pour faciliter les échanges internationaux de travailleurs sociaux.

Dans les premiers projets entrepris par la Fédération figure l'échange de périodiques et de littérature professionnelle, la collaboration des Services consultatifs aux organisations professionnelles nouvellement fondées, un bulletin international et l'étude de la représentation des organisations de travailleurs sociaux professionnels dans le monde, au sein de la Fédération, ainsi que l'élaboration des formalités et des conditions d'admission.

Les personnalités suivantes ont été élues à la réunion e Paris, pour constituer le Bureau provisoire :

Président : M. Melvin-A. Glasser (Etats-Unis).

Vice-présidents : M. B. Chatterji (Indes) ; M. Jean Nihon (Belgique) ; Mlle Laura Vergara (Chili).

Secrétaire : Mlle R. Libermann (France).

Trésorier : Mrs Kay McDougall (Angleterre).

Lorsque la Fédération sera établie légalement, l'organisme de Direction sera le Conseil d'administration qui comprendra les membres du Bureau et un maximum de trois délégués ayant droit de vote pour chaque pays. Ce maximum de trois délégués est fixé sans considération pour le nombre d'Associations de chaque pays qui seraient membres de la Fédération. La répartition de ces trois votes entre les délégués d'un pays reste à déterminer par le pays lui-même sur une base pouvant donner satisfaction aux Associations professionnelles intéressées. Le Conseil élira une Commission exécutive de quinze membres comprenant les membres du Bureau. Les membres élus à la Commission exécutive seront réélus par tiers tous les deux ans. »

Nos collègues, toujours à l'affût d'échanges, de contacts avec des Assistantes étrangères, doivent saluer avec joie la naissance d'un regroupement international des diverses Associations professionnelles de travailleurs sociaux.

Cette jeune Fédération ne fait aucunement double emploi avec les organisations internationales déjà existantes, en particulier les Conférences internationales de Service social, dont le Comité français de Service social est la Section française. Cette Fédération a pour ambition de grouper des Associations de professionnels de Service social (formées avec souplesse et en tenant compte de la situation de notre profession dans les divers pays), tandis que les Conférences ont pour but de permettre la rencontre de tous ceux qui, avec compétence, s'intéressent à l'action sociale et la confrontation des points de vue des techniciens divers qui se consacrent au mieux-être de tous les hommes.

Notre ambition est de contribuer à la qualité tous les jours plus complète du Service social par :

- un travail plus qualifié ;
- une profession mieux connue, mieux estimée ;
- une responsabilité personnelle de l'Assistante sociale officiellement admise et protégée.

La vie sociale ne peut plus être enclose dans le seul échelon national ; c'est pourquoi l'union des Assistantes et la confrontation de leurs points de vue, de leur situation est indispensable pour mettre le Service social à sa vraie place dans le monde.

**R. LIBERMANN.**

**Feuillets de l'ANAS n° 13 avril-juin 1951**



**Info GREHSS est le bulletin du Groupe de Recherche en Histoire du Service Social (GREHSS).  
Il paraît quatre fois par an.**

**Responsable de publication : Henri PASCAL président du GREHSS**

Adresse postale :

GREHSS  
c/o ANAS

15 rue de Bruxelles 75009 Paris

Adresse mail : [greh.servicesocial@orange.fr](mailto:greh.servicesocial@orange.fr) site : [www.grehss.fr](http://www.grehss.fr)